

# COMITÉ SCIENTIFIQUE PRO ANIMA



## **Directive européenne REACH : le calendrier d'application**

*Votée en novembre 2005, entrée en vigueur le 1er juillet 2007*

**45 000 substances chimiques - dont 2000 jugées « extrêmement préoccupantes »\*, car cancérogènes, mutagènes ou toxiques - sont concernées.**

**Il n'y a pas de secteurs qui n'utilise pas de produits chimiques. Améliorer la connaissance des produits, sans nuire à la compétitivité ni à l'innovation, et contribuer à la protection de la santé et de l'environnement en est l'objectif. Mais il ne pourra être atteint que si la réglementation est appliquée dans le monde entier, ce qui n'est pas le cas »,** regrette le Directeur des Industries Chimiques Françaises, en voulant pour preuve une récente affaire de jouets chinois.

**D'ici 2018, et selon un calendrier fonction de leurs tonnages, toutes les substances devront être enregistrées.** Les industriels ont jusqu'au 1er décembre 2008 pour le pré-enregistrement. Suivra la constitution d'un dossier sur les propriétés physico-chimiques et toxicologiques et une évaluation des risques pour la santé. Les substances seront ensuite évaluées par **l'Agence Européenne des produits chimiques basée à Helsinki** - qui comptera à terme 450 employés - tandis que **la Commission accordera les autorisations.**

Évidemment tout cela a un coût, et c'est bien là que le bât blesse, moins d'ailleurs pour les grands groupes qui mettent en place des unités dédiées, que pour les PME.

Il faut inventorier les substances, déterminer si elles entrent dans REACH et s'organiser. Ainsi, à terme, 30 à 50% des substances vont sans doute disparaître, et c'est principalement la chimie de l'innovation qui sera concernée.

**Un vrai défi aussi pour Pro Anima, afin que toutes ces substances soient testées sans expérimentation animale, par des moyens de biologie modernes, et à l'aide de notre programme Valitox en particulier.**

\*début 2010 la plate-forme technique de REACH a déjà enregistré 143 000 substances chimiques.